



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 JUILLET 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le quinze juillet deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Monsieur Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents et ont donné procuration : Patricia CHATELIN a donné procuration à Sébastien NODARI, Cristel MARTINEZ a donné procuration à Paul PINSARD, Philippe PARIAT a donné procuration Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE a donné procuration à Jacques POUGET.

Etait absente : Aline JACQUET.

Monsieur Marc ASTRUC est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Attribution du marché de travaux : aménagement du bourg secteur du Balat**
- 2 – Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal**
- 3 – Modification des effectifs**
- 4 – Bilans de l'année scolaire 2018-2019 et préparation de l'année scolaire 2019-2020 :**
 - **Restaurant scolaire**
 - **Ecole primaire**
 - **Ecole maternelle**
 - **Accueil de loisirs périscolaire (ALSH)**
- 5 – Rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC (service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne**
- 6 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 24 Juin 2019, en vue de son approbation.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à la majorité avec une abstention celle de Charles LONJOU.

Pas de décision du Maire prise depuis la dernière séance.

ORDRE DU JOUR

1 – Attribution du marché de travaux : aménagement du bourg secteur du Balat

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la procédure de consultation engagée pour la réalisation de travaux d'aménagement du bourg secteur du Balat.

La consultation a débuté avec la publication dans la dépêche du midi en date du 11/06/2019.

La remise des offres était le 2 juillet 2019 à 12h.

L'estimation prévisionnelle de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux est de 208 824 € HT soit 250 588.80 € TTC.

Trois entreprises ont déposé une offre :

| ENTREPRISES | OFFRE HT | OFFRE TTC |
|-------------|------------|------------|
| MARCOULY | 249 378.10 | 299 253.72 |
| EIFFAGE | 239 790.00 | 287 748.00 |
| ETPL V | 228 880.00 | 274 656.00 |

La maîtrise d'œuvre : un pour cent paysages, Monsieur Christophe MAISONNEUVE a effectué l'analyse des offres, en fonction de 2 critères présents dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Le PRIX : 40 %
- La VALEUR TECHNIQUE : 60 %.

Après analyse et au vu des critères, le classement est le suivant :

- 1 – EIFFAGE
- 2 – MARCOULY
- 3 – ETPL V

Une négociation est adressée aux trois entreprises en demandant notamment un effort sur le critère PRIX. Cette négociation a été adressé jeudi 4/07 pour une remise de l'offre négociée le mardi 9/07 à 10 h.

Le résultat des offres est le suivant :

| ENTREPRISES | OFFRE HT | OFFRE TTC |
|-------------|------------|------------|
| MARCOULY | 246 988.10 | 296 397.72 |
| EIFFAGE | 239 790.00 | 287 748.00 |
| ETPL V | 228 880.00 | 274 656.00 |

Seule l'entreprise MARCOULY a baissé un peu son offre.

L'entreprise EIFFAGE a maintenu son offre.

L'entreprise ETPL V n'a pas répondu à la négociation, on peut en déduire qu'il maintient son offre.

La maîtrise d'œuvre a fait de nouveau une actualisation au tableau d'analyse des offres en fonction des offres négociées.

Le classement est inchangé et est le suivant :

- 1 – EIFFAGE
- 2 – MARCOULY
- 3 – ETPL V

L'offre d'EIFFAGE est au-dessus de l'estimatif et pourrait être recevable. Compte tenu d'un dépassement de près de 15%, le Maire, pouvoir adjudicateur propose de déclarer le marché infructueux et de relancer une nouvelle procédure.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec trois abstentions celles de (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN et Charles LONJOU) la proposition de Monsieur le Maire et déclare le marché infructueux. Une nouvelle procédure va être engagée.

2 – Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal

Monsieur le Maire vous propose une première décision modificative budgétaire n°1 en fonction de l'exécution en cours et des engagements pris.

Cette décision modificative n° 1 concerne uniquement la section d'investissement pour 15 170 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la décision modificative proposée.

3 – Modification des effectifs

Monsieur le Maire propose deux modifications des effectifs :

Pour le service cantine/entretien des locaux :

Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire pour **29h/semaine** à compter du 2/09/2019 et pour un an. Cet agent effectuera des tâches de cuisine, de l'encadrement périscolaire et de l'entretien des locaux scolaires et annexes.

Décision de création du poste à 29h/semaine à compter du 2/09/2019 à l'unanimité.

Pour le service animation :

Je vous propose de créer un poste **d'adjoint d'animation à temps complet 35 h à compter du 7/10/2019.**

Les besoins de la collectivité sont l'activité périscolaire et la responsabilité de la piscine durant la période d'ouverture. Les heures complémentaires pour atteindre un temps complet sont sollicitées par l'association de football Lalbenque-Fontanes.

Une convention de mise à disposition est à rédiger entre la commune et l'association. Celle-ci sera soumise à la prochaine commission administrative paritaire auprès du CDGFPT46. Après l'avis de la CAP, il y aura l'examen dans un prochain conseil municipal de la validation de la mise à disposition.

Après l'engagement et l'accord de chacun, le Maire pourra prendre l'arrêté de nomination correspondant.

En cas de désaccord, la création du poste sera remise en cause avec le temps de travail révisé.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité cette proposition de création de poste d'adjoint d'animation à temps complet pour le service piscine, périscolaire, et le projet de mise à disposition de l'association sportive. L'assemblée autorise le Maire à signer l'arrêté sous réserve de tous les accords écrits obtenus.

4 – Bilans de l'année scolaire 2018-2019 et préparation de l'année scolaire 2019-2020 :

➤ **Restaurant scolaire**

Comme chaque année, le bilan du service est présenté à l'assemblée pour information. Le Maire a délégation pour la fixation des tarifs des services.

Le service du restaurant scolaire continue d'introduire progressivement des produits en circuits courts et en bios pour des menus équilibrés et qualitatifs en liaison chaude.

Le prix du service pour cette année scolaire 2018-2019 écoulée est de 4 € avec 71 893 repas vendus.

Le coût du service (frais d'alimentation, eau, électricité, gaz, frais de personnel, etc..) est de 294 000 €.

45% des repas sont consommés sur place et 55 % livrés aux extérieurs qui ont conventionné.

Les tarifs sont modulables en fonction des quotients familiaux pour les enfants scolarisés sur les écoles publiques maternelle et primaire et qui sont domiciliés sur les communes de Bach, Belmont Ste Foi, Cremps, Escamps, Laburgade, Lalbenque et Vaylats.

Ensuite d'autres tarifs sont appliqués pour les communes extérieures.

Une décision du Maire va être prise et sera affichée, la nouvelle tarification sera applicable à compter du 2/09/2019 pour l'année scolaire 2019-2020.

➤ **Ecole primaire et Ecole maternelle**

Pour les frais de fonctionnement 2018-2019, nous avons établi un prévisionnel avec le coût de l'élève de maternelle à **1 312 €** et le coût de l'élève du primaire à **600 €**, tarif augmenté par rapport à l'année scolaire 2017-2018 (1250 € / 560 €).

La facturation de l'acompte au mois de novembre 2018 et du solde fin juin 2019 a été adressée aux six communes de rattachement en fonction de l'effectif d'enfants scolarisés (Bach, Belmont Ste Foi, Cremps, Escamps, Laburgade, Vaylats).

Suite à la présentation du bilan de l'année écoulée en maternelle et en primaire et en fonction de l'effectif, le coût de l'élève est fixé pour la rentrée 2019-2020 à :

- Coût élève maternelle : **1280 €**,
- Coût élève primaire : **640 €**.

Un courrier sera adressé à chaque commune concernée.

➤ **Accueil de loisirs périscolaire (ALSH)**

Le service de l'ALSH 2018-2019 correspondait à compter du 2/09/2018 à 3 temps avec le retour aux 4 jours/semaine :

- Alsh matin : 7 h 15 à 8 h 50
- Alsh midi : Groupe 1 : 12 h – 13 h 45 (réfectoire, cour, sieste ou activité)
 - Groupe 2 : 12 h 15 – 14 h (cour, activité, réfectoire)
- Alsh soir : 16 h 45 à 18 h 45.

Il est convenu de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020, ces tarifs figurent également dans la décision du Maire.

5 – Rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC (service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne)

Les services du SPANC nous ont adressés le bilan et rapport du service. Ce document doit être présenté pour avis, il reste consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Après examen et délibération, l'assemblée donne à l'unanimité un avis favorable à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC.

6 – Questions diverses

*Pour information, suite à l'assignation des consorts COSTES pour la demande de prescription acquisitive pour une partie du chemin rural de Vialaret, nous avons reçu plusieurs courriers. A ce stade, le Tribunal de Grande Instance est seul compétent pour juger cette affaire.

*Paul PINSARD rend compte à l'assemblée du suivi concernant la remise en fonctionnement du pigeonnier du lotissement des Cazelles. Pour l'instant ce n'est pas possible de réintroduire les pigeons car le pigeonnier est occupé par une chouette effraie, espèce protégée.

*Sébastien NODARI donne lecture du dernier compte rendu du site remarquable du goût. La Présidente indique que les élus n'avancent pas assez rapidement sur le projet de la maison de la truffe. Sébastien NODARI indique que la communauté de communes a déjà engagé des frais importants d'études pour appréhender la faisabilité et l'utilité de cette structure.

*Daniel PASQUIER sollicite l'assemblée pour délibérer à un prochain conseil municipal sur l'interdiction de représentation sur la commune des cirques avec animaux sauvages. Cette demande sera examinée prochainement.

Plus aucune question, l'ordre du jour est levé à 22 h.

A Lalbenque, le 18 juillet 2019.

Le Maire

Signé.

Jacques POUGET.